Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 035-213503246-20261013-128_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
ILLE ET VILAINE

LA SELLE-EN-LUITRÉ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15

Ouverture de la séance :
Présents : 15
Votants : 15
Pouvoirs : 1

Date de la convocation :
6 octobre

Date d'affichage
6 octobre 2026

Vote : Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 13 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de leurs séances (salle Brocéliande, n° 23 Le Bourg) sous la présidence de M. **Denis CHOPIN,** maire, après convocation en date du **6 octobre 2026** transmise de manière dématérialisée aux membres.

Etaient présents :
Maire : Denis CHOPIN
Adjoints : David GILBERT, Florence GELOIN, Frédéric RIVIÈRE, Célia ROLLAND,
Conseillers municipaux : Franck BRYON, Pierrick BARON, Guillaume LALOE, Béatrice MAUPILÉ, Isabelle GODEFROY MASSÉ, Audrey GALLON, Erwan JEHAN, Loïc CARRÉ, Sophie CHERBONNEL

Etait absente excusé : Sarah SALMON a donné son pouvoir à Frédéric RIVIERE,

Secrétaire de séance : Florence GELOIN.

.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 128/2026 **: PROJET BÂTIMENT N°6 LE BOURG – CONVENTION DE PARTENARIAT 6 LE BOURG**

- **Convention de partenariat avec le lycée JBLT, les étudiants de BTSA DATR (Développement Animation des territoires ruraux) et Destination Fougères :**

Afin d'alimenter la réflexion de la commune sur la future destination de la Maison n°6 le bourg, un diagnostic territorial préalable sera réalisé par les étudiants de première année de BTSA DATR en collaboration avec Destination Fougères et le lycée JBLT.

Dans ce cadre, une convention de partenariat doit être établie entre les différents intervenants.

Cette convention définit les objectifs, le périmètre et la méthodologie, le calendrier et la restitution (janvier 2027) et enfin les engagements de chaque intervenant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, , à l'unanimité des présents (pour : 15 dont 1 pouvoirs, contre : 0, abstention : 0):

- APPROUVE la convention de partenariat entre la commune de La Selle-en-Luitré, le lycée JBLT, les étudiants de BTSA DATR et Destination Fougères,
-**AUTORISE** Monsieur Le Maire ou l'adjoint ayant la délégation à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 035-213503246-20261013-128_2026-DE

Florence GELOIN

Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme

Le Maire, Denis CHOPIN